

BASABROM 40

POUR UTILISER COMME DÉSINFECTANT, ASEPTISANT, BACTÉRICIDE, SLIMICIDE ET
ALGICIDE DANS LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION DES EAUX DE
REFROIDISSEMENT ET LES USINES DE PÂTES ET PAPIER

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE: Bromure de sodium 40,0%

N° D'HOMOLOGATION 26856

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET: 1 000 kg

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER
LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1-800-454-2673**

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1

No. Tél. (289) 360-1300

MODE D'EMPLOI

SYSTÈME DE RECIRCULATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT: BASABROM 40 tel qu'emballé, n'est pas un agent microbiocide. **BASABROM 40** est formulé pour réagir avec l'acide hypochloreux (HOCl) en ajoutant du chlore pour former un acide biocide actif, soit l'acide hypobromeux. L'activité biocide du produit de réaction est supérieure à des doses beaucoup moins élevées que celle du chlore seulement. Pour les systèmes de recirculation des eaux de refroidissement, distribuer **BASABROM 40** avant ou après le point d'injection de l'oxydant dans l'eau à traiter. S'assurer d'un mélange rapide de l'eau traitée, de **BASABROM 40** et de l'oxydant.

TRAITEMENT: La dose est proportionnelle au taux d'alimentation de la source de chlore. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, distribuer 0,90 kg de **BASABROM 40**/1 kg de chlore gazeux ou 0,87 kg de **BASABROM 40**/10 kg d'hypochlorite de sodium 12%.

USINES DE PÂTES ET PAPIERS: Ce produit contrôle efficacement la croissance des dépôts d'algues, bactériens et fongiques dans les systèmes d'admission d'eau fraîche ou salée dans les usines des pâtes et papiers; systèmes de refroidissement d'eau, systèmes d'eau de service, systèmes d'eaux blanches et autres eaux de procédés. Traiter l'eau aux endroits critiques du système où le mélange du produit avec l'influent sera uniforme. La fréquence et la durée du traitement dépendent de la gravité du problème. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement initial.

La dose de **BASABROM 40** doit être proportionnelle à la dose de chlore. Le rapport normal d'alimentation est de 3 à 20 g de **BASABROM 40** pour chaque 10 grammes de chlore ou l'équivalent d'hypochlorite de sodium. Ajouter jusqu'à 0,70 kg de ce produit pour 10 000 litres ou 70 ppm d'eau dans le système, pour obtenir un brome résiduel mesuré jusqu'à 5 ppm selon les besoins pour maintenir le contrôle du système.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une irritation des yeux et de la peau. Peut être nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité et des gants en caoutchouc pendant la manutention de ce produit. Éviter d'inhaler les poussières. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrar un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans, ou d'autres étendues d'eau en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'employer ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.